



Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

jeudi 9 juin 2016, à 16h30, à la salle de spectacles, à Saint-Imier

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport de gestion et des comptes pour l'exercice 2015 avec rapport des réviseurs
Proposition : approbation des comptes et du rapport de gestion

2. Emploi du bénéfice

Proposition :

Bénéfice reporté au début de l'exercice	Fr. 3'687'100
Bénéfice net de l'exercice	Fr. 1'583'400
Bénéfice disponible au bilan	Fr. 5'270'500

à répartir comme suit :

Versement d'un dividende brut de Fr. 90.– par titre	Fr. 1'260'000
Attribution à la réserve spéciale	Fr. 20'000
Solde reporté	Fr. 3'990'500
Total	Fr. 5'270'500

Remarque: il est prévu de renoncer au paiement du dividende sur les actions détenues par La Goule.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la présente proposition d'affectation du bénéfice, le dividende de Fr. 90.– pourra être encaissé à partir du 10 juin 2016, sur présentation du coupon N° 61, après déduction de l'impôt anticipé de 35 %, soit Fr. 58.50 net.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition : décharge à tous les membres du Conseil d'administration

4. Election d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : M. Christophe Bossel, Servion, chef Réseaux chez BKW SA

5. Modification des statuts

Proposition du Conseil d'administration : abrogation de l'Art. 19 al. 4 :

« Outre les réserves légales, le conseil d'administration peut constituer des réserves spéciales. »

6. Nomination de l'organe de révision pour l'année 2016

Proposition du Conseil d'administration : Ernst & Young SA

Le rapport de gestion, les comptes pour l'exercice 2015, le rapport de l'organe de révision seront déposés au siège de la société, à Saint-Imier, à partir du 9 mai 2016, pour examen par les actionnaires. Tout actionnaire peut demander un exemplaire de ces documents.

Les actionnaires peuvent retirer eux-mêmes leur carte d'entrée jusqu'au 8 juin 2016 au plus tard, contre dépôt de leurs actions (ou en présentant une attestation suffisante de dépôt auprès d'une banque) soit auprès de la société ou auprès de l'une des banques suivantes :

BEKB/BCBE à Berne	BEKB/BCBE à Saint-Imier
Banque Cantonale du Jura à Saignelégier	Credit Suisse à Saint-Imier

Les dépositaires au sens de l'art. 689 d. CO rév. sont invités à communiquer à la société suffisamment tôt, mais au plus tard le 8 juin 2016 à 16h00, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires, les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortunes professionnels.

Suite à la mise en œuvre, au 1^{er} juillet 2015, des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), révisées en 2012, les détenteurs d'actions au porteur doivent avoir été préalablement inscrits au Registre des actionnaires afin de pouvoir participer à l'assemblée générale et d'y exercer leur droit de vote.

Saint-Imier, le 25 avril 2016

Le Conseil d'administration